

1000 EUROS, UNE CHAMBRE A VOTRE NOM
bulletin de soutien collège néerlandais

Oui, j'apporte mon soutien à la cité internationale universitaire de Paris, par un don de :

- 200 €
- 500 €
- 1000 €
- autre montant : €

► un don de **1 000 euros et plus** vous offre la possibilité de donner votre nom à **une chambre** de la cité internationale universitaire de Paris.

déductions fiscales pour les particuliers

une réduction de l'impôt sur le revenu de 66%, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (loi sur le mécénat : 1^{er} août 2003)

EX : un don de 1 000 euros vous coûte en réalité 340 euros après déduction fiscale

si vous êtes assujetti à l'ISF, une réduction d'impôt à hauteur de 75% du don, dans la limite de 50 000 euros (loi TEPA de 2006)

EX : un don de 1 000 euros vous coûte en réalité 250 euros après déduction fiscale

un reçu fiscal vous sera adressé en retour de votre don

Je règle

- par chèque à l'ordre de cité internationale universitaire de Paris
- par virement sur le compte crédit coopératif de la cité internationale universitaire de Paris (merci de renvoyer ce bulletin avec vos nom et prénom)
 - > de France :
N°41020008878 (code banque 42559 | code guichet 00005 | clé RIB 83)
 - > de l'étranger :
N° compte bancaire international (IBAN) FR76 4255 9000 0541 0200 0887 883

merci de bien vouloir adresser vos dons à :

► **cité internationale universitaire de Paris**
« 1 000 euros, une chambre à votre nom »
17, boulevard Jourdan | 75014 Paris | FRANCE

► **contact :**
mecenat@ciup.fr
01 43 13 66 52

Coordonnées

NOM prénom
Adresse Code postal.....ville.....
téléphone.....Email.....
prénom et nom à inscrire sur la plaque si don de 1000€et plus (sauf si don anonyme) :
 Je suis un ancien résident de la cité internationale
Maison..... Année de séjour.....

Affectation de mon don au collège néerlandais

La plaque sera posée sur le mur attenant à l'une des chambres du collège néerlandais à l'issue des travaux, prévue en 2013.

Je ne souhaite pas que mon nom figure sur les supports de communication de la cité internationale universitaire de Paris

conformément à la loi «informatique et liberté» du 6 janvier 1978, vous possédez un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. vous pouvez exercer ce droit en écrivant à cité internationale universitaire de Paris - service mécénat - 17, bd Jourdan 75014 PARIS.